



Communiqué de presse

Luxembourg, le 9 novembre 2022

Soutien de l'UE aux régions charbonnières: peu de résultats en matière de transition climatique

L'aide financière de l'UE aux régions charbonnières n'a eu que peu d'impact sur les emplois et la transition énergétique. C'est ce que révèle un rapport publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne. Malgré des progrès généraux, le charbon reste une source importante d'émissions de gaz à effet de serre dans plusieurs pays de l'UE. Les auditeurs recommandent donc que le nouveau Fonds pour une transition juste soit utilisé de manière efficace et efficiente pour aider les régions productrices de charbon à atténuer les conséquences socioéconomiques de la transition de l'UE vers la neutralité climatique.

Depuis des décennies, le secteur européen du charbon ne cesse de décliner. Des fonds étaient disponibles au titre de la politique de cohésion de l'UE pour soutenir la transition socioéconomique et énergétique des régions charbonnières. Pour la période 2014-2020, environ 12,5 milliards d'euros ont été fournis aux sept régions auditées. Bien que la production ait considérablement diminué, la consommation de charbon était encore responsable de 15 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE en 2019. Dans le récent pacte vert pour l'Europe, l'abandon progressif du charbon est considéré comme essentiel pour atteindre les objectifs climatiques à l'horizon 2030 et la neutralité climatique d'ici à 2050. Sur la période 2021-2027, le Fonds pour une transition juste mis en place en juin 2021 met 19,3 milliards d'euros à la disposition des régions et secteurs les plus touchés par la transition vers la neutralité climatique.

«Le Fonds pour une transition juste, un élément essentiel du pacte vert pour l'Europe, apporte des ressources supplémentaires considérables aux régions charbonnières», a déclaré Nikolaos Milionis, le Membre de la Cour responsable de l'audit. «La Commission européenne doit s'assurer que les fonds de l'UE contribuent à définir une trajectoire claire vers l'abandon progressif du charbon, compte tenu des tensions sur le marché de l'énergie à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.»

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

La baisse de la production de charbon a inévitablement entraîné une chute du nombre de travailleurs dans le secteur. Dans certaines régions, par exemple en Lusace (Allemagne) et en Silésie (Pologne), les réductions de personnel ont été réalisées en tirant parti des fluctuations naturelles et des départs à la retraite. Dans d'autres, comme la Moravie-Silésie (Tchéquie), les entreprises charbonnières ont dû licencier des employés. Des formations financées par l'UE étaient proposées aux travailleurs licenciés, mais en raison du manque de données sur leur participation, les auditeurs n'ont pas pu déterminer si cela les a aidés à trouver de nouveaux emplois. Ils n'ont pas non plus observé un impact majeur des aides sur la capacité de production d'énergies renouvelables dans les régions qu'ils ont examinées. Les investissements en faveur des économies d'énergie financés par l'UE ont aussi eu un impact modeste ou n'ont pu être quantifiés.

Avant de proposer le Fonds pour une transition juste qui cible les régions et secteurs les plus touchés, la Commission européenne n'a procédé ni à une analyse appropriée des résultats obtenus grâce aux financements précédents de l'UE dans ces régions, ni à une analyse des besoins restants. Les auditeurs soulignent en particulier que les fonds risquent d'être dépensés sans que la transition ait lieu. La durée limitée du programme accentue ce risque, puisque la plupart des fonds devront être engagés d'ici la fin de 2023 et utilisés d'ici la fin de 2026. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022 et ses effets sur le marché de l'énergie pourraient également entraîner des retards dans l'abandon progressif du charbon.

Enfin, les auditeurs ont observé que dans certains pays de l'UE, le charbon national avait été remplacé par des importations ou par d'autres combustibles fossiles. À titre d'exemple, l'Allemagne et la Pologne ont considérablement augmenté leurs importations de charbon au cours des 15 dernières années. Dès lors, le charbon reste une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre, notamment en Pologne, en Tchéquie, en Bulgarie, en Allemagne, en Slovénie et en Roumanie. Les auditeurs ont également noté que les émissions de méthane provenant des mines de charbon fermées ou désaffectées n'avaient pas été suffisamment prises en considération.

Informations générales

Le présent rapport d'audit donne un aperçu du rôle joué par le financement de l'UE dans la transition socioéconomique et énergétique de ses régions où l'industrie charbonnière connaît un déclin. Par «transition socioéconomique et énergétique» d'une région charbonnière, on entend le fait de réorienter l'économie de manière à remplacer les emplois perdus en raison de l'abandon progressif du charbon, à réaliser des économies d'énergie et à passer à des sources d'énergie compatibles avec les objectifs climatiques de l'UE.

Le rapport spécial 22/2022 «*Soutien de l'UE aux régions charbonnières – Une attention limitée accordée à la transition socioéconomique et énergétique*» est disponible sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu).

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502
- Damijan Fišer: damijan.fiser@eca.europa.eu - M: (+352) 621 552 224
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547